

# 5<sup>c</sup> Journal du Lot 5<sup>c</sup>

## ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Parassant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.	3 mois	6 mois	1 an
			8 fr.
LOT et Départements limitrophes.	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
**A. GOUËSLANT, Directeur** | **L. BONNET, Rédacteur en chef**  
 L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne)	25 cent
RÉCLAMES	50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## A CHACUN SA PART

La démission du Cabinet Combes n'a pas désarmé certaines rancunes. Nous ne parlons pas des réactionnaires et des cléricaux dont l'opposition nous semble toute naturelle. Ceux-là, qui s'accommodaient parfaitement de M. Méline, chef d'un Gouvernement de trahison républicaine, ne pouvaient pas ne pas combattre le Ministère d'action démocratique et laïque de M. Combes.

Les rancunes auxquelles nous faisons allusion sont celles des députés du centre qui se disent républicains modérés et qui nous paraissent en vérité beaucoup trop modérément républicains.

Les reproches que ces « républicains » adressent à M. Combes sont souvent contradictoires, soit qu'ils cherchent à démontrer pourquoi il est tombé, soit qu'ils veulent découvrir les raisons pour lesquelles il n'a si longtemps duré.

Un des motifs de son affaiblissement est dans l'attitude qu'il avait prise à l'égard des députés de la majorité. Il en avait fait des esclaves. Il leur imposait sa volonté et ne souffrait aucune discussion, aucun contrôle. Cette servitude a fini par lasser ses plus fermes partisans. En un mot il était le tyran de la majorité et celui-ci ne pouvait plus supporter le joug. Voilà quelques arguments qui ont servi de thèmes à je ne sais combien d'articles écrits tout spécialement pour nous expliquer la raison de sa chute. Et vous devinez qu'ils se terminaient tous par un couplet en l'honneur des députés « indépendants » qui se refusaient à « abdiquer » entre les mains etc., etc.

Mais quand il s'agit de nous faire connaître les raisons de sa longue existence, alors c'est une autre chanson.

Les mêmes pontifes nous apprennent que si M. Combes est resté près de trois ans au pouvoir, cela tient à ce qu'il avait « abdiqué » entre les mains des députés de la majorité. Il y a bien toujours un tyran et un esclave ; mais, cette fois, le tyran c'est le bloc, ce sont les députés, et l'esclave c'est M. Combes qui se trouve en même temps convaincu d'avoir « mené » le bloc et de s'être laissé mener par lui. Et ne croyez pas que j'exagère. Je pourrais faire ici des citations tout à fait suggestives.

Cela donne la mesure de la bonne foi qui inspirait ces républicains du centre dans leur opposition au Gouvernement.

Mais où elle éclate avec plus de force encore, c'est quand ces mêmes hommes reprochent à M. Combes de les avoir jetés hors de la majorité républicaine.

Pour se laisser tromper par cette accusation, il faudrait avoir complètement oublié toute l'histoire politique de ces dernières années. Quand cette majorité républicaine s'est formée, non pas autour de M. Combes mais autour de M. Waldeck-Rousseau, les hommes du centre s'en sont tenus à l'écart, volontairement. Ce n'est pas paré qu'on a fermé les portes devant eux ; c'est parce qu'ils ont refusé catégoriquement de collaborer à l'œuvre qu'elle voulait entreprendre.

Ils sont allés naturellement où les appellait leurs tendances et leurs instincts, avec les conservateurs. Car s'ils ont parfois consenti à pratiquer ce qu'ils appelaient la « concentration républicaine » ce fut toujours à leur profit et à la seule condition qu'ils pourraient imposer leurs hommes et leurs doctrines de modérantisme outrancier. Jamais, ils n'ont accordé la moindre concession aux républicains réformateurs, aux républicains de progrès, et c'est pourquoi cette concentration fut toujours pour ces derniers une véritable duperie.

M. Waldeck-Rousseau et plusieurs de ses collaborateurs étaient pourtant des modérés ; pourquoi les républicains conservateurs du centre ont-ils refusé de les suivre ? Parce qu'ils ont compris que la concentration inaugu-

rée par l'éminent homme d'Etat n'avait rien de commun avec l'ancienne formule « chère à leurs cœurs ». Cette fois elle était faite pour l'action et le progrès. Ils n'en voulurent pas.

Non, ce n'est pas M. Combes qui les a rejetés de la majorité républicaine. Ce sont eux qui, depuis plus de dix ans, sont restés volontairement les alliés de la Droite. C'est avec la Droite et contre les républicains qu'ils ont maintenu pendant deux ans M. Méline au pouvoir.

C'est avec la Droite et contre les républicains qu'ils ont combattu sans relâche M. Waldeck-Rousseau, dont ils feignirent de se réclamer aujourd'hui.

C'est avec la Droite et contre les républicains qu'ils ont pendant près de trois ans combattu M. Combes.

Ils voudraient bien maintenant abuser le pays et faire retomber sur ce dernier la responsabilité de cette situation. Mais les républicains, dont ils sentent la réprobation peser sur eux, savent bien que M. Combes n'y est pour rien. Elle existait bien longtemps avant qu'il ne fût au pouvoir, et sans doute, les électeurs républicains trouveront-ils mauvais qu'on les croit assez sot pour ajouter foi à de pareilles sottises.

Nous avons confiance en eux et nous espérons qu'ils sauront faire à chacun sa part dans leur reconnaissance : à M. Combes, pour avoir si énergiquement continué l'action démocratique et laïque ; aux autres, pour l'avoir si obstinément combattue.

Emile LAPORTE

## Troubles en Russie

Sur la foi de la presse étrangère, on a peut-être exagéré énormément les événements de Russie ; mais il est incontestable cependant que la situation dans l'empire des tsars est grave et pour ceux-ci sera difficile.

Le peuple, veut des réformes, et la fin de cette autocratie féroce sous laquelle il a été plié jusqu'à ce jour.

Naïfs, les ouvriers russes ont cru qu'il leur suffirait de se rendre, sous la conduite d'un pope auprès du tsar, pour obtenir satisfaction. L'aristocratie qui a compris le danger pour elle de telles manifestations, s'y est opposée et elle n'a pas hésité à réprimer les manifestations.

Le sang a coulé à St-Petersbourg ; il coulera dans d'autres villes de Russie où s'étend le mouvement gréviste ; mais la répression sanglante n'empêchera pas que le tsarisme ait été ébranlé.

Que l'aristocratie s'oppose à toute réforme populaire, le jour viendra où sa puissance sera abattue.

Déjà, on a porté des accusations sur dit que le mouvement ouvrier est l'œuvre des Japonais ; c'est leur or qui entretient les grévistes.

Le pope Gapone ne serait qu'un agent secret du Mikado. On compare également, cette levée en masse des ouvriers russes au mouvement révolutionnaire français de 1789, et alors un grand due, qui « possède à fond son histoire de la Révolution française » Vladimir, commandant supérieur des troupes, et gouverneur général, aurait déclaré que, pour éviter un pareil événement, il saurait organiser la répression la plus sévère.

Il y a, dit un haut personnage de la Cour impériale, un remède infaillible pour guérir les maux du peuple : C'est, et ça toujours été de pendre quelques centaines de mécontents en présence de leurs camarades.

La surexcitation est assez grande parmi le peuple russe, pour que ces paroles reçoivent prochainement une ferme démenti.

Diverses dépêches donnent les renseignements suivants :

St-Petersbourg, 24 janvier.

« Il règne une obscurité complète, dans laquelle se profilent à chaque

certaine de pas de vagues silhouettes de patrouilles à cheval des deux côtés de la chaussée, au milieu de laquelle circulent péniblement des traîneaux sans lanternes. Les passants glissent comme des ombres. »

« A la hauteur de la perspective Pitainy, les équipages sont arrêtés par les troupes barrant la perspective Newski, sur la place Zamenskaïa, vient d'avoir lieu un nouveau conflit entre les grévistes et la force armée. »

D'autre part, on aurait reçu à l'Elysée de notre ambassadeur à Pétersbourg, M. Bompard, un télégramme confirmant cette terrible situation :

« Pétersbourg, 23 janvier.  
 « Vingt mille grévistes du rayon de l'usine Kopolno, qui s'apprêtaient à marcher la nuit sur Pétersbourg, ont été arrêtés par des troupes considérables. »

« Le bruit circule que d'autres forces grévistes ont détruit le chemin de fer de Tsarskoïé-Selo et marchent vers la résidence impériale. Des mesures sont prises pour garder la route. »

« La police a reçu l'ordre formel de ne communiquer aucun renseignement aux journalistes ou correspondants de journaux étrangers. »

Dans les rues de St-Petersbourg, par intervalles, des bombes sont lancées contre les monuments publics et les principaux établissements et demeures aristocratiques : Des actes de sauvagerie sont commis. »

« OU EST LE TSAR ?  
 Personne ne sait où est l'empereur. On le disait parti pour Péterhoff. On affirme qu'il est en mer, à bord du Standard, avec l'impératrice et ses enfants. »

L'empereur et la famille impériale sont partis, pour Gatchina, sur la proposition de l'impératrice douairière. Dans des milieux révolutionnaires, on compare déjà ce départ à la fuite de Louis XVI à Varennes.

**LIBERALISME RUSSE**  
 Un grand journal libéral russe, Nos jours vient d'être fondé par les collaborateurs de la grande revue *Roushko Bogatsvo (La Richesse Russe)* pour remplacer le *Syn Otschetskva (Le fils de la Patrie)*, qui a été récemment interdit. Ce nouveau journal vient de s'attirer du même coup une très grande popularité et les rigueurs du gouvernement, pour un article publié au lendemain de la prise de Port-Arthur.

Le ministre de l'Intérieur, libéral lui aussi, a infligé au journal un avertissement et a interdit la vente au numéro.

Voici le résumé de l'article qui a valu à notre confrère ces représailles. L'auteur annonce d'abord l'événement :

« Port-Arthur est tombé. Le point terminus et le rempart de notre politique coloniale dans l'Extrême-Orient, érigé par les milliards d'un peuple à moitié en guenilles, nous a été arraché par un adversaire mieux doté, mieux préparé et libre. Nous pleurons cette perte, mais quelque chose nous dit que c'était là l'explication nécessaire. »

Après avoir fait observer que Port-Arthur était moins nécessaire à la Russie que Sébastopol, le journal déclare que le peuple « sentira la perte des vies humaines, mais non pas celle de Port-Arthur. Il n'éprouvera ni le sentiment de haine, ni celui de vengeance. »

Puis il continue :

« Un Etat avec une population trois fois moins nombreuse que la nôtre, avec un territoire cinquante fois moins grand que le nôtre, mais armé de la liberté, de l'indépendance, conscientieux de ses besoins et de ses fins, a remporté dans un délai si bref une série remarquable de victoires. Ce

n'est pas nous, ni notre pays, ni même notre armée que le Japon a vaincu, il a triomphé de nos défauts, de nos lacunes historiques (entendez par là l'absolutisme). »

Le journal réclame en terminant la paix et il cite les paroles de Kourou-palkine : « A présent ce sont les peuples qui mènent les guerres. Et si ceux-ci ne les veulent pas, il n'y a rien à faire. »

Notre confrère Harduin ne s'étonnera probablement plus du tout après cela d'avoir été passé au caviar.

## Le Tsarisme en proverbes

Une boutade célèbre affirma jadis que la royauté en France était un régime monarchique tempéré par des chansons.

En Russie, le tsarisme est un régime autocratique que n'adouissent pas les proverbes. Dans le peuple russe on apprécie, en effet, assez librement l'autorité religieuse et la politique du tsar.

« La couronne du tsar ne le préserve pas des maux de tête. »

« Le tsar lui-même ne peut éteindre le soleil en soufflant dessus. »

« Le tsar ne demeure pas dans la hutte du pauvre : c'est pour cela qu'il ignore la misère. »

« La main du tsar n'a que cinq doigts, comme celle des autres mortels. »

« Un tsar gras ne pèse pas plus lourd sur les épaules de la Mort qu'un indigent maigre. »

« Une larme dans les yeux du tsar coûte au pays bien des mouchoirs. »

« Quand le tsar meurt, pas un moujik ne veut changer avec lui. »

« Si le tsar vous fait présent d'un œuf, il vous réclame une poule. »

Fort bien ! Mais les proverbes ne changent rien à la situation des peuples : ils sont uniquement propres de gens sages et résignés.

Et l'heure actuelle, en Russie, doit être toute à la révolte.

## LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

**Message de Stoessel au Tsar**  
 Dans un télégramme qu'il adresse au ministre de la guerre, le général Stoessel le prie de remettre au tsar le message suivant :

« Tous les hommes constituant la garnison de Port-Arthur sont prisonniers de guerre, sauf le clergé, et le corps médical et les fonctionnaires. Ont l'autorisation de retourner en Russie : les officiers qui se sont par écrit constitués prisonniers sur parole, les ordonnances et les infirmiers. »

« Les conditions ont été signées par les délégués des deux parties ; le major-général Reiss et le capitaine Tsovensnitch ont signé pour nous. »

« On s'occupa d'abord, dès le jour de la signature de la capitulation, des 3,000 hommes qui étaient dans les forts et des 4,000, qui, dans les hôpitaux, désiraient rester sous la garde du corps médical ; des non combattants, au nombre de 1,300, et, enfin, des garde-frontières, des sapeurs et des artilleurs, au nombre de 3,500. »

Il restera dans les hôpitaux 13,135 blessés et malades dont 30 hommes amputés d'un ou plusieurs membres, sans compter 164 officiers et fonctionnaires. »

« Tous ces chiffres n'ont trait qu'aux troupes de terre. »

« Les ambulances de la Croix-Rouge restent, pour le moment, à Port-Arthur. »

**La flotte japonaise**

L'amiral Kamimoura est parti pour rejoindre la flotte japonaise. On a annoncé récemment que les navires de Vladivostok seraient réparés, et pourraient faire une sortie d'un jour à Pautre.

La marine se prépare avec vigueur pour la deuxième période de la guerre.

On annonce qu'au cours de l'année dernière, les Japonais ont capturé 23 forceurs de blocus, dont 13 russes et 7 anglais.

Les quantités de charbon saisies récemment s'élèvent à environ 25,000 tonnes.

On ajoute que les Japonais ont saisi 17 navires pour bloquer Port-Arthur et ont perdu 9 transports et navires marchands coulés par les Russes.

309 officiers et 17,511 hommes faits prisonniers à Port-Arthur sont arrivés jusqu'à présent au Japon. La plupart ont été envoyés à Tengachaya et à Hamatera.

**La seconde escadre du Pacifique**  
 Un navire charbonnier, arrivé à Durban du canal Sainte-Marie (Madagascar), où il a ravitaillé en charbon l'escadre de la Baltique, confirme que cette escadre est partie, le 14 du courant, pour une destination inconnue.

Le bruit ayant couru, le 13, que les Japonais approchaient, les navires de l'escadre de la Baltique prirent leurs dispositions de combat et les navires charbonniers reçurent l'ordre de s'éloigner.

Le bruit qui avait couru de la perte du navire amiral est dénué de fondement.

## INFORMATIONS

**Convocation des Chambres**  
 Les présidents des Chambres ont reçu mandat de leurs assemblées respectives de les convoquer après la solution de la crise ministérielle.

MM. Fallières et Doumer se sont entendus avec M. Rouvier, président du conseil, pour fixer à vendredi, à deux heures, la réunion des Chambres.

Le nouveau Cabinet acceptera vendredi la discussion immédiate des interpellations sur la politique générale, dont le dépôt est annoncé par des députés de diverses nuances.

Les Chambres sont en effet convoquées par la voix de l'Officiel pour vendredi deux heures.

L'ordre du jour porte pour le Sénat et pour la Chambre « Communication du gouvernement ».

**La Gauche radicale socialiste**  
 La Gauche radicale socialiste, réunie sous la présidence de M. Gouzy, a adopté :

1<sup>o</sup> Un ordre du jour de M. Bepmale, ainsi conçu : « La Gauche radicale socialiste n'entendant assumer aucune responsabilité du fait de l'entrée de son président dans le nouveau cabinet, réserve sa liberté d'action. »

2<sup>o</sup> Un ordre du jour de M. Maujan, ainsi conçu : « La Gauche radicale socialiste, déclarant que les fonctionnaires républicains ne sauraient être sacrifiés aux injonctions de la réaction et résolue à réaliser en première ligne la séparation des Eglises et de l'Etat, attend le ministère Rouvier à ses déclarations et à ses actes. »

Adoptés à l'unanimité moins quelques abstentions.

Enfin, le groupe a chargé, à l'unanimité, MM. Albert Le Roy et Ferdinand Buisson d'interpeller le gouvernement en ce qui concerne la séparation.

**Les Socialistes parlementaires**  
 Le groupe socialiste parlementaire s'est réuni sous la présidence du citoyen Géralt-Richard. Il a décidé de suspendre toute résolution vis-à-vis du nouveau ministère, jusqu'à la lecture du programme du nouveau cabinet.

Les citoyens Géralt-Richard et Briand ont été désignés pour prendre la parole s'il y a lieu, sur la question des fiches et sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Le groupe a voté 100 fr. aux victimes du czarisme, comme protestation contre les répressions sanglantes de Pétersbourg.

**Manifestation républicaine**  
 Lundi soir, à eu lieu au Grand Hôtel, à Paris, le banquet annuel du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie, présidé par M. Mascaraud, élu sénateur de la Seine.

Après un toast de M. Mascaraud, qui fut très applaudi, M. Combes s'est levé et au milieu des ovations les plus enthousiastes, a prononcé un éloquent discours.

« Depuis quelques jours, dit-il, je suis d'humeur à dire du bien de tout le monde. Or, si je me laissais entraîner à parler peu ou prou politique, je serais bien forcé de dire du mal de deux personnes contre lesquelles je lutte depuis des années ; le Clericalisme et le Nationalisme. A l'heure où je prends volontairement ma retraite, ma bonne humeur pourrait en être atteinte ; j'aime mieux laisser le Clericalisme se rejouer de mon départ. »

« S'en retournera-t-il longtemps ? Vous connaissez d'avance ma réponse, une réponse fournie par une certitude absolue : le désenchantement pour lui viendra vite. »

Quant au Nationalisme, laissons-le à sa crise de vertige, à son spasme d'honnêteté. Le Nationalisme nous fournit un spectacle des plus curieux, même des plus grotesques, celui de voir le parti de la proscription reprocher aux vrais républicains de manquer de conscience politique. »

Le discours de M. Combes est haché à chaque phrase d'applaudissements répétés.

Après avoir fait ainsi allusion en quelques paroles à la situation politique, M. Combes remercie le Comité républicain du Commerce et de l'Industrie au sein duquel il a, dit-il, trouvé pour collaborer à son œuvre les hommes les plus dévoués et les plus persévérants.

Il rappelle les attaques et les calomnies dont M. Mascaraud a été victime et dont le corps électoral de la Seine vient de le justifier d'une façon si éclatante.

« La mise en scène de toute cette comédie était si misérable, s'écrie M. Combes, que la pièce est tombée dans une chute retentissante. »

En terminant, l'orateur boit à la prospérité du Comité Mascaraud et à son président dont la victoire se confond avec celle de la République démocratique.

**L'Affaire Syveton**  
 LE NON-LIEU  
 M. Boucard a rendu mardi son ordonnance de non-lieu, ainsi conçue : « Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

**Au Sénat**  
 La Gauche démocratique a tenu une courte réunion, sous la présidence de M. Leydet, dans laquelle elle a examiné la situation politique. Elle a décidé de s'en tenir au programme énoncé dans l'ordre du jour de M. Lénilhac, voté dans la dernière séance et que nous avons publié.

Le groupe se réunira jeudi pour procéder au renouvellement de son bureau. On sait qu'on avait décidé de porter à la présidence M. Gauthier (de l'Aude). Celui-ci étant devenu ministre, le groupe choisira un autre candidat.

Il paraît certain que le choix du groupe se portera sur M. Combes. On fait remarquer que M. Combes n'était président du groupe que depuis trois mois lorsqu'il fut nommé président du conseil.

Les membres de la gauche démocratique déclaraient qu'il ne fallait surtout voir dans le choix de M. Combes qu'une marque de sympathie à l'adresse de l'ancien président du conseil.

**Manifestation républicaine**  
 Lundi soir, à eu lieu au Grand Hôtel, à Paris, le banquet annuel du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie, présidé par M. Mascaraud, élu sénateur de la Seine.

Après un toast de M. Mascaraud, qui fut très applaudi, M. Combes s'est levé et au milieu des ovations les plus enthousiastes, a prononcé un éloquent discours.

« Depuis quelques jours, dit-il, je suis d'humeur à dire du bien de tout le monde. Or, si je me laissais entraîner à parler peu ou prou politique, je serais bien forcé de dire du mal de deux personnes contre lesquelles je lutte depuis des années ; le Clericalisme et le Nationalisme. A l'heure où je prends volontairement ma retraite, ma bonne humeur pourrait en être atteinte ; j'aime mieux laisser le Clericalisme se rejouer de mon départ. »

« S'en retournera-t-il longtemps ? Vous connaissez d'avance ma réponse, une réponse fournie par une certitude absolue : le désenchantement pour lui viendra vite. »

Quant au Nationalisme, laissons-le à sa crise de vertige, à son spasme d'honnêteté. Le Nationalisme nous fournit un spectacle des plus curieux, même des plus grotesques, celui de voir le parti de la proscription reprocher aux vrais républicains de manquer de conscience politique. »

Le discours de M. Combes est haché à chaque phrase d'applaudissements répétés.

Après avoir fait ainsi allusion en quelques paroles à la situation politique, M. Combes remercie le Comité républicain du Commerce et de l'Industrie au sein duquel il a, dit-il, trouvé pour collaborer à son œuvre les hommes les plus dévoués et les plus persévérants.

Il rappelle les attaques et les calomnies dont M. Mascaraud a été victime et dont le corps électoral de la Seine vient de le justifier d'une façon si éclatante.

« La mise en scène de toute cette comédie était si misérable, s'écrie M. Combes, que la pièce est tombée dans une chute retentissante. »

En terminant, l'orateur boit à la prospérité du Comité Mascaraud et à son président dont la victoire se confond avec celle de la République démocratique.

**L'Affaire Syveton**  
 LE NON-LIEU  
 M. Boucard a rendu mardi son ordonnance de non-lieu, ainsi conçue : « Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

« Nous, Henri Boucard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine ; Vu la procédure introduite contre X..., inculpé de meurtre sur la personne de M. Gabriel Syveton ; Vu le réquisitoire de M. le procureur de la République, en date du 18

janvier 1905, tendant à une ordonnance de non-lieu à suivre ;

» Attendu qu'il n'y a pas charges suffisantes de meurtre ;

» Vu l'article 138 du Code d'instruction criminelle.

» Déclarons n'y avoir lieu à poursuivre ; disons que la partie civile sera, conformément à l'article 157 du décret du 18 juin 1811, personnellement tenue aux frais de l'instruction.

» Une signification est en même temps adressée à M. Syveton père, lui déclarant qu'en conformité de l'article 135 du Code d'instruction criminelle, il n'a qu'un délai de vingt-quatre heures pour se pourvoir contre ladite ordonnance.

**Petites Nouvelles**

**L'Humanité et la Petite République** ouvrent des souscriptions pour les familles des victimes des massacres de Russie.

— Une tempête violente a éclaté sur la Méditerranée, la mer était démontée, et le vent du sud-est soufflait furieusement.

— Une grève s'est déclarée dans 9 usines du Finistère.

— Le juge d'instruction Boucard a signé une ordonnance de non lieu dans l'affaire Syveton.

— A Hué, le roi d'Annam aurait été victime d'un attentat commis par trois soldats de l'infanterie coloniale. Au moment où il passait en voiture, ceux-ci se seraient précipités sur lui et l'auraient frappé.

— M. Jean-Louis Deloncle, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien sous-directeur au ministère des colonies, a été choisi par M. Etienne, ministre de l'intérieur comme secrétaire général.

— L'Officiel publie un arrêté relatif à la fermeture des établissements congréganistes enseignants, par application de la loi du 7 juillet 1904.

**REVUE DE LA PRESSE**

**De M. Jaurès dans l'Humanité :**

Les foyers de lumière et de révolte, même dissimulés sur une vaste étendue obscure et résignée, sont trop ardents désormais et trop intenses pour que leurs rayons de liberté inextinguibles ne se rejoignent pas enfin à travers la nuit. C'est désormais plus qu'une espérance, c'est une certitude ; et même si la repression sauvage paraissait avoir raison du mouvement, elle le suspendrait tout au plus, pour quelques mois ou pour quelques jours ; elle ne le briserait pas. C'est la victoire qui attend, au bout de l'épreuve, les révolutionnaires russes ; et leur victoire aura, dans le monde entier, contre tout ce qui reste de despotisme, des effets incomparables.

**De M. Aulard, dans la Dépêche :**

La politique de M. Rouvier ? Il me semble bien qu'il n'en a pas d'autre que d'empêcher les républicains de faire des réformes profondes. Peut-être, en sa jeunesse, protesta-t-il contre le mot de Thiers, disant que la République serait conservatrice ou ne serait pas. En réalité, c'est ce mot qui règle sa conduite. Il doit aussi, car c'est classique en son monde, répéter le mot, plus ou moins légendaire, de son prédécesseur, le baron Louis : « Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances. » Mais j'imagine qu'il le modifie ainsi : « Ne faites pas de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances ».

**Revue de la presse locale**

**Du Quercinois :**

Il paraît que M. Loubet a donné comme consigne à son futur chef du cabinet ces trois mots : « Union, concorde, apaisement ».

C'est parfait, parfait ! Depuis trop longtemps nous protestons contre la politique de haine et de violence pour ne pas nous rallier à ce programme flamboyant.

L'union signifie : plus d'ostacisme contre ceux qui ne pensent pas comme les sectaires ; rapprochement de tous les bons français et fin des persécutions ; discussion libre et paisible ; triomphe du droit, de l'égalité et de la justice.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Conseil de Révision**

Le ministre de la guerre vient de décider que les opérations du conseil de révision commenceront le lundi 20 février, et prendront fin le mardi 17 mai. Pour les opérations dans chaque canton, la séance de clôture au chef-lieu aura lieu le samedi 27 mai.

Les conseils de révision départementaux se réuniront du 29 au 31 mai, pour statuer sur les demandes de dispense, à titre de soutien de famille.

**Concours de Musiques**

Un Concours International de Musiques d'Harmonies, de Fanfares, d'Orphéons, de Chorales Mixtes, de Trompes et de Chasse, de Trompettes, d'Etudiantinas et d'Accordeons aura lieu à Amiens sous la présidence d'honneur de MM. Tournier, Préfet de la Somme, et Fiquet, Député-Maire d'Amiens, les Dimanche et Lundi de la Pentecôte 11 et 12 Juin 1905.

Le Comité s'est entouré de sommités musicales qui lui permettront de mener à bien l'œuvre entreprise et d'en faire une véritable manifestation artistique.

Nous donnerons prochainement de plus amples détails sur ce concours. S'adresser pour tous renseignements au Commissaire général : M. J. Tantot, compositeur de musique, 13, rue Henri IV à Amiens.

**Compatriote**

Nous apprenons avec plaisir et nous sommes heureux d'annoncer que notre distingué compatriote, M. A. de Monzie, conseiller général du canton de Castelnaud, précédemment chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, est nommé directeur du cabinet du ministre de la justice.

**Les Congrégations**

M. Bertin, commissaire de police à Cahors, s'est transporté à l'établissement des Filles de Jésus de Vaylats, à Cahors, et à l'établissement des Frères des écoles chrétiennes, à Cahors, à l'effet de constater si les congréganistes s'étaient retirés et avaient fermé leurs établissements, conformément à la notification du rejet de leur demande en autorisation qui leur avait été faite le 14 juillet 1904.

Inutile de dire que ces deux établissements fonctionnent comme par le passé, l'un sous la direction de Mlle Gizard, et l'autre de M. Gleizes, avec chacun d'eux plusieurs adjoints ou adjointes ayant appartenu à la même congrégation et exercé dans le même lieu.

Le vêtement seul diffère.

**BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE**

Assemblée générale de 1904

L'Assemblée générale des Sociétaires de la Bibliothèque populaire a eu lieu Dimanche 22 Janvier à 10 heures du matin, à la Mairie, sous la présidence de M. Parazines.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de 1903 (Adopté).

La parole est ensuite donnée au Trésorier pour la lecture de son rapport.

**ROUTES ET ROULAGE**

Il y a quelques jours, nous avons reçu une correspondance émanant de propriétaires, qui nous priaient d'appeler l'attention de l'administration compétente sur la façon dont on a procédé à l'empierrement des routes.

Nous avons publié cette protestation ; il paraît qu'on n'en a tenu aucun compte.

Aujourd'hui encore, des rouliers et propriétaires nous adressent la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

En vous remerciant de la publicité que vous avez donnée à la lettre qui vous fut adressée par plusieurs de nos collègues au sujet de l'empierrement des routes, nous croyons devoir vous informer que la situation n'a pas changé.

« Les routes sont toujours empierrées sur toute leur largeur, ce qui nous occasionne, à nous tous rouliers, de graves préjudices, surtout par ces nuits d'hiver, quand nous nous rendons aux foires. »

« L'administration est têtue ou sourde ; elle paraît fort peu se soucier des contribuables. »

« Veuillez, Monsieur le Rédacteur, appeler encore votre attention sur cette situation pénible, et agréer, etc. »

Un groupe de rouliers.

**Un groupe de rouliers.**

Nous donnons la publicité à cette seconde protestation ; mais, aussi juste qu'elle soit, sera-t-elle plus entendue que la première ?

A qui faut-il donc s'adresser en la matière pour que ces commerçants, aussi intéressants que d'autres, obtiennent satisfaction ?

**Le Trésorier**

Messieurs,

Mon rapport est aussi simple que possible et je ne vois pas pourquoi je ferais de grandes phrases pour vous dire que notre situation est prospère.

Les recettes se sont élevées cette année, y compris l'encaisse de 1.474, 72 au 1<sup>er</sup> janvier 1904, à 2.427 72

Les dépenses se sont élevées cette année à 1.108 35

D'où un avoir en caisse de 1.319 37 représenté par un livret de Caisse d'épargne de 1.349 72

Soit en trop 30 35

avancés par votre trésorier qui n'a pas voulu, pour une si petite somme, (nécessaire pour régler une facture), demander des fonds à la Caisse d'épargne.

Bien que notre avoir soit élevé, je

**RAPPORT DU TRESORIER**

Messieurs,

Mon rapport est aussi simple que possible et je ne vois pas pourquoi je ferais de grandes phrases pour vous dire que notre situation est prospère.

Les recettes se sont élevées cette année, y compris l'encaisse de 1.474, 72 au 1<sup>er</sup> janvier 1904, à 2.427 72

Les dépenses se sont élevées cette année à 1.108 35

D'où un avoir en caisse de 1.319 37 représenté par un livret de Caisse d'épargne de 1.349 72

Soit en trop 30 35

avancés par votre trésorier qui n'a pas voulu, pour une si petite somme, (nécessaire pour régler une facture), demander des fonds à la Caisse d'épargne.

Bien que notre avoir soit élevé, je

N'est-ce pas l'administration des ponts et chaussées qui est chargée du service de l'empierrement des routes ?

Ah ! si un homme politique, un conseiller général, par exemple, était allé trouver l'ingénieur en chef et lui avait soumis la plainte des propriétaires et rouliers, la démarche eût été couronnée de succès ; mais, voilà ! les rouliers ne sont pas personnages importants, et le grand chef n'a cure des personnages sans importance.

L'ingénieur en chef s'occupe bien de la mise à la retraite des cantonniers valides, il « organisera » à merveille (?) le service vicinal du département, quitte au département à déplorer — dans 3 ou 4 ans — les beautés de cette organisation, mais écouter la plainte de misérables rouliers ! Hélas ! que peuvent-ils pour lui en retour, ces pauvres diables ? Rien ! Alors leurs plaintes ne seront pas entendues.

L'administration est têtue ou sourde, écritent nos correspondants ; oui, elle est têtue et sourde, mais quand il s'agit des faibles seulement.

Louis BONNET.

**COMPATRIOTE**

Nous apprenons avec plaisir et nous sommes heureux d'annoncer que notre distingué compatriote, M. A. de Monzie, conseiller général du canton de Castelnaud, précédemment chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, est nommé directeur du cabinet du ministre de la justice.

**LES CONGRÉGATIONS**

M. Bertin, commissaire de police à Cahors, s'est transporté à l'établissement des Filles de Jésus de Vaylats, à Cahors, et à l'établissement des Frères des écoles chrétiennes, à Cahors, à l'effet de constater si les congréganistes s'étaient retirés et avaient fermé leurs établissements, conformément à la notification du rejet de leur demande en autorisation qui leur avait été faite le 14 juillet 1904.

Inutile de dire que ces deux établissements fonctionnent comme par le passé, l'un sous la direction de Mlle Gizard, et l'autre de M. Gleizes, avec chacun d'eux plusieurs adjoints ou adjointes ayant appartenu à la même congrégation et exercé dans le même lieu.

Le vêtement seul diffère.

**BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE**

Assemblée générale de 1904

L'Assemblée générale des Sociétaires de la Bibliothèque populaire a eu lieu Dimanche 22 Janvier à 10 heures du matin, à la Mairie, sous la présidence de M. Parazines.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de 1903 (Adopté).

La parole est ensuite donnée au Trésorier pour la lecture de son rapport.

**RAPPORT DU TRESORIER**

Messieurs,

Mon rapport est aussi simple que possible et je ne vois pas pourquoi je ferais de grandes phrases pour vous dire que notre situation est prospère.

Les recettes se sont élevées cette année, y compris l'encaisse de 1.474, 72 au 1<sup>er</sup> janvier 1904, à 2.427 72

Les dépenses se sont élevées cette année à 1.108 35

D'où un avoir en caisse de 1.319 37 représenté par un livret de Caisse d'épargne de 1.349 72

Soit en trop 30 35

avancés par votre trésorier qui n'a pas voulu, pour une si petite somme, (nécessaire pour régler une facture), demander des fonds à la Caisse d'épargne.

Bien que notre avoir soit élevé, je

**LES CONGRÉGATIONS**

M. Bertin, commissaire de police à Cahors, s'est transporté à l'établissement des Filles de Jésus de Vaylats, à Cahors, et à l'établissement des Frères des écoles chrétiennes, à Cahors, à l'effet de constater si les congréganistes s'étaient retirés et avaient fermé leurs établissements, conformément à la notification du rejet de leur demande en autorisation qui leur avait été faite le 14 juillet 1904.

Inutile de dire que ces deux établissements fonctionnent comme par le passé, l'un sous la direction de Mlle Gizard, et l'autre de M. Gleizes, avec chacun d'eux plusieurs adjoints ou adjointes ayant appartenu à la même congrégation et exercé dans le même lieu.

Le vêtement seul diffère.

**BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE**

Assemblée générale de 1904

L'Assemblée générale des Sociétaires de la Bibliothèque populaire a eu lieu Dimanche 22 Janvier à 10 heures du matin, à la Mairie, sous la présidence de M. Parazines.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de 1903 (Adopté).

La parole est ensuite donnée au Trésorier pour la lecture de son rapport.

**RAPPORT DU TRESORIER**

Messieurs,

Mon rapport est aussi simple que possible et je ne vois pas pourquoi je ferais de grandes phrases pour vous dire que notre situation est prospère.

Les recettes se sont élevées cette année, y compris l'encaisse de 1.474, 72 au 1<sup>er</sup> janvier 1904, à 2.427 72

Les dépenses se sont élevées cette année à 1.108 35

D'où un avoir en caisse de 1.319 37 représenté par un livret de Caisse d'épargne de 1.349 72

Soit en trop 30 35

avancés par votre trésorier qui n'a pas voulu, pour une si petite somme, (nécessaire pour régler une facture), demander des fonds à la Caisse d'épargne.

Bien que notre avoir soit élevé, je

**LES CONGRÉGATIONS**

M. Bertin, commissaire de police à Cahors, s'est transporté à l'établissement des Filles de Jésus de Vaylats, à Cahors, et à l'établissement des Frères des écoles chrétiennes, à Cahors, à l'effet de constater si les congréganistes s'étaient retirés et avaient fermé leurs établissements, conformément à la notification du rejet de leur demande en autorisation qui leur avait été faite le 14 juillet 1904.

Inutile de dire que ces deux établissements fonctionnent comme par le passé, l'un sous la direction de Mlle Gizard, et l'autre de M. Gleizes, avec chacun d'eux plusieurs adjoints ou adjointes ayant appartenu à la même congrégation et exercé dans le même lieu.

Le vêtement seul diffère.

**BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE**

Assemblée générale de 1904

L'Assemblée générale des Sociétaires de la Bibliothèque populaire a eu lieu Dimanche 22 Janvier à 10 heures du matin, à la Mairie, sous la présidence de M. Parazines.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de 1903 (Adopté).

La parole est ensuite donnée au Trésorier pour la lecture de son rapport.

**RAPPORT DU TRESORIER**

Messieurs,

Mon rapport est aussi simple que possible et je ne vois pas pourquoi je ferais de grandes phrases pour vous dire que notre situation est prospère.

Les recettes se sont élevées cette année, y compris l'encaisse de 1.474, 72 au 1<sup>er</sup> janvier 1904, à 2.427 72

Les dépenses se sont élevées cette année à 1.108 35

D'où un avoir en caisse de 1.319 37 représenté par un livret de Caisse d'épargne de 1.349 72

Soit en trop 30 35

avancés par votre trésorier qui n'a pas voulu, pour une si petite somme, (nécessaire pour régler une facture), demander des fonds à la Caisse d'épargne.

Bien que notre avoir soit élevé, je

**LES CONGRÉGATIONS**

M. Bertin, commissaire de police à Cahors, s'est transporté à l'établissement des Filles de Jésus de Vaylats, à Cahors, et à l'établissement des Frères des écoles chrétiennes, à Cahors, à l'effet de constater si les congréganistes s'étaient retirés et avaient fermé leurs établissements, conformément à la notification du rejet de leur demande en autorisation qui leur avait été faite le 14 juillet 1904.

Inutile de dire que ces deux établissements fonctionnent comme par le passé, l'un sous la direction de Mlle Gizard, et l'autre de M. Gleizes, avec chacun d'eux plusieurs adjoints ou adjointes ayant appartenu à la même congrégation et exercé dans le même lieu.

Le vêtement seul diffère.

**BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE**

Assemblée générale de 1904

L'Assemblée générale des Sociétaires de la Bibliothèque populaire a eu lieu Dimanche 22 Janvier à 10 heures du matin, à la Mairie, sous la présidence de M. Parazines.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de 1903 (Adopté).

La parole est ensuite donnée au Trésorier pour la lecture de son rapport.

**RAPPORT DU TRESORIER**

Messieurs,

Mon rapport est aussi simple que possible et je ne vois pas pourquoi je ferais de grandes phrases pour vous dire que notre situation est prospère.

Les recettes se sont élevées cette année, y compris l'encaisse de 1.474, 72 au 1<sup>er</sup> janvier 1904, à 2.427 72

Les dépenses se sont élevées cette année à 1.108 35

D'où un avoir en caisse de 1.319 37 représenté par un livret de Caisse d'épargne de 1.349 72

Soit en trop 30 35

avancés par votre trésorier qui n'a pas voulu, pour une si petite somme, (nécessaire pour régler une facture), demander des fonds à la Caisse d'épargne.

Bien que notre avoir soit élevé, je

**LES CONGRÉGATIONS**

M. Bertin, commissaire de police à Cahors, s'est transporté à l'établissement des Filles de Jésus de Vaylats, à Cahors, et à l'établissement des Frères des écoles chrétiennes, à Cahors, à l'effet de constater si les congréganistes s'étaient retirés et avaient fermé leurs établissements, conformément à la notification du rejet de leur demande en autorisation qui leur avait été faite le 14 juillet 1904.

Inutile de dire que ces deux établissements fonctionnent comme par le passé, l'un sous la direction de Mlle Gizard, et l'autre de M. Gleizes, avec chacun d'eux plusieurs adjoints ou adjointes ayant appartenu à la même congrégation et exercé dans le même lieu.

Le vêtement seul diffère.

dois constater que depuis 5 ans que j'ai l'honneur d'être votre trésorier, les excédents de fin d'année avaient toujours été supérieurs.

Voici le tableau de nos recettes et dépenses :

Années	Recettes	Dépenses	Excédents
1900	2.053 80	565 90	1.487 90
1901	2.678 91	1.236 25	1.442 66
1902	2.327 87	916 10	1.411 77
1903	2.417 47	945 75	1.471 72
1904	2.427 72	1.108 35	1.319 37

Il m'a paru intéressant de rechercher quelles étaient par années les dépenses en livres et reliure. Les voici :

Années	Achats de Livres	Reliure
1900	52 55	155 50
1901	425 75	146 50
1902	63 20	299 75
1903	257 05	228
1904	325 25	290 20

Les volumes achetés ne sont pas toujours reliés dans l'année où a lieu l'achat, ce qui explique la disproportion apparente entre les chiffres d'achat et de reliure d'une même année.

Nombre de sociétaires estimant qu'au lieu de faire un seul achat dans l'année il serait préférable de faire un achat tous les trimestres. Il serait ainsi plus facile de ne pas oublier dans nos listes les nouveaux. Pour cela il suffirait de donner pouvoir à notre bibliothécaire de réunir la commission d'achat tous les trimestres. Ce serait je crois une mesure bien accueillie de tous les sociétaires.

Il me reste enfin à justifier les recettes et les dépenses au moyen des pièces de comptabilité en ma possession.

Le Trésorier donne alors connaissance de ces pièces et les comptes sont approuvés.

**RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE**

Messieurs,

Avec l'achat fait par la commission et le don gracieux de l'Etat, la bibliothèque s'est augmentée cette année de 179 volumes, ce qui porte le nombre de volumes en rayon à 4.333.

Il s'est réparé et relié neuf dans le courant de l'année 102 livres.

Pour cause d'usage complète, on a réformé 131 livres dont beaucoup ont été remplacés par les doubles qui nous arrivent ; il en reste encore 203 qui plus tard remplaceront les volumes hors d'usage.

Par suite de décès, départs ou démissions, 37 sociétaires ont été en 1904 rayés du contrôle, malgré ce grand déficit, et grâce aux adhésions que j'ai faites dans le courant de l'année, le nombre de sociétaires inscrits pour 1905 est de 128.

Les abonnements se sont élevés cette année à 334 se décomposant ainsi :

261 abonnements à 0 fr. 10	26 10
34 — 1	34
28 — 2	56
11 — Divers	11
<b>Total</b>	<b>127</b>

La bibliothèque a mis en lecture dans le courant de l'année 13.540 volumes, la plus forte distribution est celle du 3 mars qui a atteint le chiffre de 371 volumes ; la plus faible celle du 3 avril 165 volumes.

La distribution du jeudi a presque doublé, j'attribue cette augmentation à ce que, sur le désir de la plupart des sociétaires, j'ai maintenu la distribution du matin de 10 h. à 11 h., et en effet c'est à cette distribution que sort le plus grand nombre de volumes, soit une moyenne de 80 pour le matin, contre 10 pour celle de 1 h. à 2 h.

Si vous n'y voyez pas, messieurs, inconvénient, on pourrait prolonger la distribution du matin de 10 h. à midi, et supprimer celle de l'après-midi qui est presque nulle.

Les rayons de la bibliothèque sont actuellement remplis et pour faire de la place aux nouvelles acquisitions, on pourrait utiliser le casier du bas de chaque rayon ce qui permettrait de placer encore 500 volumes ; cette modification n'entraînerait aucune dépense, si ce n'est l'achat de 2 chaises-ézelles pour faciliter l'accès des casiers du haut.

Pour la distribution du dimanche, il est indispensable que le service soit assuré à l'ouverture de la bibliothèque ; le personnel comprend : le sociétaire distributeur de service, trois distributeurs adjoints et le bibliothécaire ; pour divers motifs quelques sociétaires n'ont pu venir à la distribution ou sont venus en retard, ce qui m'a forcé de prendre

**RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE**

Messieurs,

Avec l'achat fait par la commission et le don gracieux de l'Etat, la bibliothèque s'est augmentée cette année de 179 volumes, ce qui porte le nombre de volumes en rayon à 4.333.

Il s'est réparé et relié neuf dans le courant de l'année 102 livres.

Pour cause d'usage complète, on a réformé 131 livres dont beaucoup ont été remplacés par les doubles qui nous arrivent ; il en reste encore 203 qui plus tard remplaceront les volumes hors d'usage.

Par suite de décès, départs ou démissions, 37 sociétaires ont été en 1904 rayés du contrôle, malgré ce grand déficit, et grâce aux adhésions que j'ai faites dans le courant de l'année, le nombre de sociétaires inscrits pour 1905 est de 128.

Les abonnements se sont élevés cette année à 334 se décomposant ainsi :

261 abonnements à 0 fr. 10	26 10
34 — 1	34
28 — 2	56
11 — Divers	11
<b>Total</b>	<b>127</b>

La bibliothèque a mis en lecture dans le courant de l'année 13.540 volumes, la plus forte distribution est celle du 3 mars qui a atteint le chiffre de 371 volumes ; la plus faible celle du 3 avril 165 volumes.

La distribution du jeudi a presque doublé, j'attribue cette augmentation à ce que, sur le désir de la plupart des sociétaires, j'ai maintenu la distribution du matin de 10 h. à 11 h., et en effet c'est à cette distribution que sort le plus grand nombre de volumes, soit une moyenne de 80 pour le matin, contre 10 pour celle de 1 h. à 2 h.

Si vous n'y voyez pas, messieurs, inconvénient, on pourrait prolonger la distribution du matin de 10 h. à midi, et supprimer celle de l'après-midi qui est presque nulle.

Les rayons de la bibliothèque sont actuellement remplis et pour faire de la place aux nouvelles acquisitions, on pourrait utiliser le casier du bas de chaque rayon ce qui permettrait de placer encore 500 volumes ; cette modification n'entraînerait aucune dépense, si ce n'est l'achat de 2 chaises-ézelles pour faciliter l'accès des casiers du haut.

Pour la distribution du dimanche, il est indispensable que le service soit assuré à l'ouverture de la bibliothèque ; le personnel comprend : le sociétaire distributeur de service, trois distributeurs adjoints et le bibliothécaire ; pour divers motifs quelques sociétaires n'ont pu venir à la distribution ou sont venus en retard, ce qui m'a forcé de prendre

**RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE**

Messieurs,

Avec l'achat fait par la commission et le don gracieux de l'Etat, la bibliothèque s'est augmentée cette année de 179 volumes, ce qui porte le nombre de volumes en rayon à 4.333.

Il s'est réparé et relié neuf dans le courant de l'année 102 livres.

Pour cause d'usage complète, on a réformé 131 livres dont beaucoup ont été remplacés par les doubles qui nous arrivent ; il en reste encore 203 qui plus tard remplaceront les volumes hors d'usage.

Par suite de décès, départs ou démissions, 37 sociétaires ont été en 1904 rayés du contrôle, malgré ce grand déficit, et grâce aux adhésions que j'ai faites dans le courant de l'année, le nombre de sociétaires inscrits pour 1905 est de 128.

Les abonnements se sont élevés cette année à 334 se décomposant ainsi :

261 abonnements à 0 fr. 10	26 10
34 — 1	34
28 — 2	56
11 — Divers	11
<b>Total</b>	<b>127</b>

La bibliothèque a mis en lecture dans le courant de l'année 13.540 volumes, la plus forte distribution est celle du 3 mars qui a atteint le chiffre de 371 volumes ; la plus faible celle du 3 avril 165 volumes.

La distribution du jeudi a presque doublé, j'attribue cette augmentation à ce que, sur le désir de la plupart des sociétaires, j'ai maintenu la distribution du matin de 10 h. à 11 h., et en effet c'est à cette distribution que sort le plus grand nombre de volumes, soit une moyenne de 80 pour le matin, contre 10 pour celle de 1 h. à 2 h.

Si vous n'y voyez pas, messieurs, inconvénient, on pourrait prolonger la distribution du matin de 10 h. à midi, et supprimer celle de l'après-midi qui est presque nulle.

Les rayons de la bibliothèque sont actuellement remplis et pour faire de la place aux nouvelles acquisitions, on pourrait utiliser le casier du bas de chaque rayon ce qui permettrait de placer encore 500 volumes ; cette modification n'entraînerait aucune dépense, si ce n'est l'achat de 2 chaises-ézelles pour faciliter l'accès des casiers du haut.

Pour la distribution du dimanche, il est indispensable que le service soit assuré à l'ouverture de la bibliothèque ; le personnel comprend : le sociétaire distributeur de service, trois distributeurs adjoints et le bibliothécaire ; pour divers motifs quelques sociétaires n'ont pu venir à la distribution ou sont venus en retard, ce qui m'a forcé de prendre

**RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE**

Messieurs,

Avec l'achat fait par la commission et le don gracieux de l'Etat, la bibliothèque s'est augmentée cette année de 179 volumes, ce qui porte le nombre de volumes en rayon à 4.333.

Il s'est réparé et relié neuf dans le courant de l'année 102 livres.

Pour cause d'usage complète, on a réformé 131 livres dont beaucoup ont été remplacés par les doubles qui nous arrivent ; il en reste encore 203 qui plus tard remplaceront les volumes hors d'usage.

Par suite de décès, départs ou démissions, 37 sociétaires ont été en 1904 rayés du contrôle, malgré ce grand déficit, et grâce aux adhésions que j'ai faites dans le courant de l'année, le nombre de sociétaires inscrits pour 1905 est de 128.

Les abonnements se sont élevés cette année à 334 se décomposant ainsi :

261 abonnements à 0 fr. 10	26 10
34 — 1	34
28 — 2	56
11 — Divers	11
<b>Total</b>	<b>127</b>

La bibliothèque a mis en lecture dans le courant de l'année 13.540 volumes, la plus forte distribution est celle du 3 mars qui a atteint le chiffre de 371 volumes ; la plus faible celle du 3 avril 165 volumes.

La distribution du jeudi a presque doublé, j'attribue cette augmentation à ce que, sur le désir de la plupart des sociétaires, j'ai maintenu la distribution du matin de 10 h. à 11 h., et en effet c'est à cette distribution que sort le plus grand nombre de volumes, soit une moyenne de 80 pour le matin, contre 10 pour celle de 1 h. à 2 h.

Si vous n'y voyez pas, messieurs, inconvénient, on pourrait prolonger la distribution du matin de 10 h. à midi, et supprimer celle de l'après-midi qui est presque nulle.

Les rayons de la bibliothèque sont actuellement remplis et pour faire de la place aux nouvelles acquisitions, on pourrait utiliser le casier du bas de chaque rayon ce qui permettrait de placer encore 500 volumes ; cette modification n'entraînerait aucune dépense, si ce n'est l'achat de 2 chaises-ézelles pour faciliter l'accès des casiers du haut.

Pour la distribution du dimanche, il est indispensable que le service soit assuré à l'ouverture de la bibliothèque ; le personnel comprend : le sociétaire distributeur de service, trois distributeurs adjoints et le bibliothécaire ; pour divers motifs quelques sociétaires n'ont pu venir à la distribution ou sont venus en retard, ce qui m'a forcé de prendre

**RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE**

Messieurs,

Avec l'achat fait par la commission et le don gracieux de l'Etat, la bibliothèque s'est augmentée cette année de 179 volumes, ce qui porte le nombre de volumes en rayon à 4.333.

Il s'est réparé et relié neuf dans le courant de l'année 102 livres.

Pour cause d'usage complète, on a réformé 131 livres dont beaucoup ont été remplacés par les doubles qui nous arrivent ; il en reste encore 203 qui plus tard remplaceront les volumes hors d'usage.

Par suite de décès, départs ou démissions, 37 sociétaires ont été en 1904 rayés du contrôle, malgré ce grand déficit, et grâce aux adhésions que j'ai faites dans le courant de l'année, le nombre de sociétaires inscrits pour 1905 est de 128.

Les abonnements se sont élevés cette année à 334 se décomposant ainsi :

261 abonnements à 0 fr. 10	26 10
34 — 1	34
28 — 2	56
11 — Divers	11
<b>Total</b>	<b>127</b>

La bibliothèque a mis en lecture dans le courant de l'année 13.540 volumes, la plus forte distribution est celle du 3 mars qui a atteint le chiffre de 371 volumes ; la plus faible celle du 3 avril 165 volumes.

La distribution du jeudi a presque doublé, j'attribue cette augmentation à ce que, sur le désir de la plupart des sociétaires, j'ai maintenu la distribution du matin de 10 h. à 11 h., et en effet c'est à cette distribution que sort le plus grand nombre de volumes, soit une moyenne de 80 pour le matin, contre 10 pour celle de 1 h. à 2 h.

Si vous n'y voyez pas, messieurs, inconvénient, on pourrait prolonger la distribution du matin de 10 h. à midi, et supprimer celle de l'après-midi qui est presque nulle.

Les rayons de la bibliothèque sont actuellement remplis et pour faire de la place aux nouvelles acquisitions, on pourrait utiliser le casier du bas de chaque rayon ce qui permettrait de placer encore 500 volumes ; cette modification n'entraînerait aucune dépense, si ce n'est l'achat de 2 chaises-ézelles pour faciliter l'accès des casiers du haut.

Pour la distribution du dimanche, il est indispensable que le service soit assuré à l'ouverture de la bibliothèque ; le personnel comprend : le sociétaire distributeur de service, trois distributeurs adjoints et le bibliothécaire ; pour divers motifs quelques sociétaires n'ont pu venir à la distribution ou sont venus en retard, ce qui m'a forcé de prendre

**RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE**

Messieurs,

Avec l'achat fait par la commission et le don gracieux de l'Etat, la bibliothèque s'est augmentée cette année de 179 volumes, ce qui porte le nombre de volumes en rayon à 4.333.

Il s'est réparé et relié neuf dans le courant de l'année 102 livres.

Pour cause d'usage complète, on a réformé 131 livres dont beaucoup ont été remplacés par les doubles qui nous arrivent ; il en reste encore 203 qui plus tard remplaceront les volumes hors d'usage.

Par suite de décès, départs ou démissions, 37 sociétaires ont été en 1904 rayés du contrôle, malgré ce grand déficit, et grâce aux adhésions que j'ai faites dans le courant de l'année, le nombre de sociétaires inscrits pour 1905 est de 128.

Les abonnements se sont élevés cette année à 334 se décomposant ainsi :

261 abonnements à 0 fr. 10	26 10
34 — 1	34
28 — 2	56
11 — Divers	11
<b>Total</b>	<b>127</b>

La bibliothèque a mis en lecture dans le courant de l'année 13.540 volumes, la plus forte distribution est celle du 3 mars qui a atteint le chiffre de 371 volumes ; la plus faible celle du 3 avril 165 volumes.

La distribution du jeudi a presque doublé, j'attribue cette augmentation à ce que, sur le désir de la plupart des sociétaires, j'ai maintenu la distribution du matin de 10 h. à 11 h., et en effet c'est à cette distribution que sort le plus grand nombre de volumes, soit une moyenne de 80 pour le matin, contre 10 pour celle de 1 h. à 2 h.

**Probité.** — M. Firmin Delthé, cordonnier au faubourg Saint-Georges, a trouvé sur la route de Toulouse, un porte-monnaie renfermant une certaine somme d'argent...

**Musique du 2<sup>e</sup> de ligne.** — PROGRAMME DES 26 ET 29 JANVIER 1905  
Allegro Militaire — Rauski  
Le voyage en Chine (Ouv.) — Bazin  
Souvenir de Cleures (Valse) — Rouquayrol  
Les Contes d'Hoffmann (Fant.) — Offenbach  
Rêve de Printemps (Maz.) — Desscaux  
Allées Fenelon, de 3 h. à 4 h.

**Arrondissement de Cahors**

**Lauzès**  
Tirage au sort. — Lundi ont eu lieu à Lauzès les opérations du tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1904.

Les opérations ont eu lieu comme les années précédentes, à la mairie de Lauzès, à 2 h. 1/2 du soir.  
Les 13 communes du canton ont fourni 66 conscrits.

Le n° 1 et le n° 66 ont été extraits de l'urne par deux jeunes gens de Sennillac.

Dès une heure de l'après-midi, les rues de Lauzès présentaient une animation extraordinaire.

Les conscrits arrivaient musique en tête et drapeaux déployés. Ils se sont montrés pleins d'entrain et de gaieté.

Malgré de nombreux coups de pistolets tirés, il n'y a pas eu d'accident.

A 4 heures de l'après-midi, tout était terminé, et Lauzès reprenait son calme habituel.

A. D.

**Donelle**  
Nomination. — Le poste de facteur auxiliaire de Donelle vient d'être attribué à la veuve du titulaire, récemment décédé.

C'est un des premiers postes de cette sorte « féminisés » dans le Lot.

**Prayssac**  
Nécrologie. — Nous apprenons que le docteur Péné, le sympathique maire de Prayssac, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, Mme Vve Pierre Péné, décédée à l'âge de 69 ans, à Labéraudie.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à M. le docteur Péné et à sa famille nos plus sincères condoléances.

**LA RÉD.**

**Foire.** — Notre foire du 22, renvoyée au lundi 23, a été des plus belles ; de grandes transactions et affaires traitées sur tous les points du marché. Voici les cours qui ont été pratiqués :

Marché aux grains. — Blé, de 17 fr. à 17 fr. 50 ; maïs, de 13 fr. à 13 fr. 50 ; avoine, de 8 fr. à 8 fr. 50 ; pommes de terre, de 4 fr. à 5 fr. ; haricots, de 20 à 24 fr. ; le tout l'hectolitre ; son, 6 fr. 50, repasses, de 8 fr. à 9 fr. 50.

**Volailles.** — Vieilles poules, de 5 à 6 fr. ; poulets, de 2 fr. 50 à 3 fr. ; canards, de 5 à 6 fr. ; pintades, de 4 fr. 50 à 5 fr. ; pigeons, de 90 centimes à 1 fr. 50 ; dindes, de 8 à 10 fr. ; dindons, de 10 à 12 fr. ; le tout la paire et selon la grosseur.

**Gibier.** — Lapins de garenne, de 1 fr. 75 à 2 fr. ; basses, de 2 fr. à 2 50 ; grives, 50 centimes ; merles, 25 centimes ; vanneaux, 60 centimes, le tout la pièce ; œufs, 1 fr. la douzaine.

**Poirail aux porcs.** — Grande animation, beaucoup de porcs amenés ; tendance à la baisse. Porcs gras, de 38 à 42 fr. les 50 kilos ; porcs d'élevage, de 25 à 35 fr. la pièce.

**Marché aux bestiaux.** — Le foirail était grandement garni ; vente active.

Bœufs de travail, de 900 à 1.000 francs ; bœufs d'élevage, de 500 à 600 fr. ; vaches de travail, de 700 à 800 fr. ; jeunes veaux, de 300 à 400 fr., le tout la paire.

**Viande de boucherie.** — Bœufs, de 1.000 à 1.200 fr. la paire ; veaux, de 60 à 70 fr. la pièce ; moutons gras, de 30 à 40 fr. ; agneaux, de 15 à 20 fr. la pièce, selon la grosseur ; brebis d'élevage, de 30 à 35 fr. la pièce.

**Marché au bois.** — Echalis, de 2 fr. à 2 fr. 50 le cent ; gros échalis, de 5 à 10 fr. le cent.

Sur la place de l'Église, diverses ventes ont été faites au marché aux chevaux.

A l'avant, des convois de belle race seront amenés pour vente à l'essai et sur place.

**Arrondissement de Figeac**

**Cajarc**

**Bureau de bienfaisance.** — Les membres de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance se sont réunis dimanche 22 janvier, à deux heures du soir, à la mairie, sous la présidence de M. Bor, maire.

Cette Commission a dressé la liste des indigents pour l'année 1905.

La Commission a accepté un legs de 300 fr. de Mme veuve Gary, décédée, au Bureau de bienfaisance.

**Nécrologie.** — Mardi, à 2 h. 30 du soir, est décédé M. Albert Duphénieux, officier de la Légion d'honneur, ancien conseiller général du canton de Cajarc, après une très courte maladie.

M. Duphénieux était âgé de soixante-six ans.

**Larnagol**

**Le « tour » de l'escamoteur.** — Un individu disant se nommer Joseph Massat, âgé de quarante-sept ans, artiste dramatique, descendu dans l'auberge de M. Mouly, demandait de lui prêter la salle pour donner une représentation, ce qui lui fut accordé.

Il se fit d'abord servir un repas copieux. Le soir, les habitants étant rassemblés, il fit quelques tours de prestidigitation et en annonça un plus surprenant, mais il lui fallait dix pièces d'argent de un franc d'effigies différentes.

M. Mouly fournit les pièces que l'escamoteur mit dans un mouchoir où il les agita un moment, puis il sortit sous prétexte de préparer son tour.

On attendit un temps assez long, mais Massat ne reparut pas.

Une voiture fut alors attelée et M. Mouly rejoignit son voleur à quatre kilomètres, au pont de Cénévières. Il restitua les 10 francs si ingénieusement subtilisés et comme deux personnes accompagnaient M. Mouly, il dut docilement monter en voiture.

On le remit à la gendarmerie de Cajarc, qui l'a conduit à Figeac, à la disposition de M. le procureur de la République.

**Figeac**

**Banquet.** — Dimanche 20 janvier, à midi précis, aura lieu, à l'hôtel Andrieu, dit Baptiste, rue de la Sous-Préfecture, un banquet peu banal. Sont seuls admis à y assister les citoyens d'un mois soixante-quinze ans révolus. Cette agape sera présidée par M. Edouard Dournes, âgé de quatre-vingt-cinq ans, concierge au collège, l'un des doyens des convives qui, ainsi que nous l'avons relaté dernièrement, vient d'obtenir une médaille d'honneur de M. le Ministre du commerce et de l'industrie.

**Cercle de l'Union.** — Dans leur dernière réunion générale, les membres du Cercle de l'Union ont décidé que la fondation du Cercle serait célébrée en un banquet, qui sera servi dimanche 20 janvier, au restaurant Lajoine.

Le prix de la cotisation est fixé à 5 francs.

**Société de libre pensée.** — Les membres de l'Émancipation figeoise sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu vendredi 27 janvier 1905, dans la salle Durrieu, rue Caviale.

Ordre du jour : Communications très importantes ; élection de commissaires ; affaires urgentes.

**Tirage au sort.** — Les opérations du tirage au sort pour les jeunes gens de la classe 1904 du canton de Figeac-Est, ont eu lieu lundi, à dix heures du matin, à l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Julien Sauve, sous-préfet. Dès le matin, une animation extraordinaire régnait en ville, provoquée par les musiques des conscrits des douze communes du canton.

**Saint-Céré**

**Vol avec éfraction.** — Le 23 courant jour de foire à St-Céré, un vol a été commis, au préjudice du sieur Pestell, propriétaire au Mazel, thameau situé aux environs de St-Céré.

Le ou les voleurs, ont profité de l'absence des habitants qui s'étaient rendus à la foire, ils ont d'abord essayé d'ouvrir la porte en fracturant la serrure au moyen d'un poinçon quelconque.

Ne pouvant y parvenir, ils se sont servis de l'échelle de la grange, pour briser un carreau d'une croisée, qu'ils ont ensuite ouverte en passant la main à l'intérieur.

Ayant ainsi pénétré dans l'habitation, ils ont forcé plusieurs armoires, pris du linge et des effets d'habillement appartenant au fils Pestell, heureusement pour ce dernier qu'il avait emporté tout son argent se proposant d'acheter des petits cochons à la foire.

On a de graves présomptions sur les coupables, l'instigateur serait dit-on un jeune garçon qui promet beaucoup dans ce genre d'industrie et qui n'en serait pas à son coup d'essai.

**Concours des moutons gras.** — Les membres du comice agricole ont décoré cinq primes à divers propriétaires.

Première prime décernée à M. Pierre Mazet, propriétaire à Durand, commune de Saint-Michel-Loubéjour ; deuxième prime à M. Jean-Pierre Deveze, propriétaire à Saint-Jean-Lespinnasse ; troisième prime, à M. Jean-Pierre Terrou, propriétaire à Tournel, commune de Saint-Jean-Lespinnasse ; quatrième prime, à M. Ernest Bouzou, propriétaire à Saint-Médard-de-Pressac ; cinquième prime, à M. Antoine Landes, jardinier à Roubinet-Saint-Céré.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**

**Explosion d'un moteur.** — Ces jours derniers, l'employé de la Compagnie d'Orléans chargé de la surveillance de la machine à vapeur servant de moteur pour élever l'eau destinée à l'alimentation de la gare de Gourdon était à son poste quand une forte explosion se faisait entendre, lézardant même les murs de la maison, mais heureusement sans occasionner la moindre blessure au mécanicien. Les dégâts sont purement matériels.

**Tribunal Correctionnel.** — Audience du 23 janvier. — Jean Boudet, âgé de 78 ans cultivateur à Soullèmes, est poursuivi pour avoir outragé M. le juge de paix de Labastide-Murat. Il est condamné à 50 francs d'amende et aux dépens.

Mme veuve Rougié, commerçante à Labastide-Murat, est condamnée à 25 francs d'amende et aux dépens pour détention de faux poids.

Florentin Bergougnoux, âgé de 20 ans, colporteur, originaire de Rocamadour, qui le jour de la foire de Salviac, avait dérobé la somme de 797 francs au préjudice de M. Chaussemy, maître de l'hôtel où il était descendu, a été condamné à quinze mois de prison et aux dépens.

Malgré son jeune âge, cet individu a déjà subi deux condamnations dont une par la cour d'assises de la Dordogne à trois mois et un jour de prison pour vol.

Jacques Pascadie, âgé de 47 ans, né à Lyon (Rhône), est condamné à un mois de prison pour mendicité, outrages à la gendarmerie et ivresse manifeste et publique.

Ce vagabond avait déjà à son actif une vingtaine de condamnations antérieures à la prison pour des délits analogues.

Louis Fabre, âgé de 62 ans, cultivateur à Sériergues, est poursuivi pour bris de clôture. Cet inculpé ne répond pas à l'appel de son nom : Il est donc condamné, par défaut, à dix jours de prison et aux dépens.

Une demi-douzaine de chasseurs ont été condamnés à des amendes variant de 20 à 50 francs, pour délit de chasse sans permis, à la remise d'un fusil ou à payer la somme de 50 francs pour en tenir lieu.

**Gramat**

**Accident.** — Mercredi soir des ouvriers étaient occupés à démolir une vieille maison appartenant à M. Pouget, lorsque un éboulement se produisit ; le terrain manquant sous les pieds de Cussonac Alain, fils de l'entrepreneur de charpente, celui-ci fut précipité dans le vide.

Dans sa chute il s'est fait une grande blessure à la tête. Transporté dans une maison voisine on appela le médecin qui ne put se prononcer ; le blessé dans un état comateux n'a pas repris connaissance au moment où nous vous écrivons ces lignes.

**La Vergne**

**Suicide.** — Dans la journée de lundi une femme d'une cinquantaine d'années a été trouvée pendue dans sa grange.

On croit pouvoir attribuer cet acte au désespoir.

Une enquête a cependant été faite par la gendarmerie, qui a longuement interrogé le mari de la suicidée, lequel n'avait pas vu son épouse (avec laquelle il n'habitait pas) depuis plusieurs mois.

Coincidence étrange, le jour du suicide, il était revenu faire un tour à la maison habitée par sa femme.

**Labastide-Murat**

**Marché du 23.** — Blé, les 80 litres, de 11 à 12 fr. 25 ; avoine, de 6,50 à 6,75 ; maïs de 9,50 à 10 fr. ; pommes de terre, de 3,75 à 4 fr. ; pois, 65 c. la livre ; œufs, 1 fr. la douzaine.

**Salviac**

On nous annonce l'arrestation, par la gendarmerie de Salviac, d'un habitant de Lavercantière, âgé d'une cinquantaine d'années, pour tentative de vol sur une fillette de 10 ans.

Le nom de ce lubrique personnage ne nous est pas encore connu, mais nous pouvons annoncer qu'il sera transféré aujourd'hui même à Gourdon.

**Saint-Germain**

**Les radeurs de nuit.** — De puis quelques jours, les jardins, chalets et granges des environs de Saint-Germain sont fréquemment visités par des malfaiteurs pour lesquels tout est bon. Fagots, outils, chaudrons, linge, tout disparaît comme par enchantement.

Il espérons que les auteurs de ces divers méfaits ne tarderont pas à tomber entre les mains de dame Justice, et en attendant, recommandons à nos concitoyens de faire bonne garde.

**Foire.** — Notre foire du 23 janvier a été moins importante que les précédentes. Les divers forails étaient moins bien approvisionnés que d'habitude, et les transactions, peu nombreuses du reste, s'y sont effectuées à des prix moins rémunérateurs.

Baisse sensible sur les porcs gras. Par contre, les porcelets se vendaient bien.

La truffe noire qui fait presque totalement défaut cette année, valait de 12 à 14 fr. le kilogramme.

Pour la première fois, la perception des droits de place a été érigée en service municipal. Nous croyons savoir que les résultats du nouveau mode de recouvrement ont été satisfaisants.

**Bibliographie**

**LA NATURE.** Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1655, du 28 janvier 1905.

La téléstéoscopie, par G. Mareschal. — Le canon de campagne américain. — Un chaland pétrole-électrique, par D. B. — Nouveau chauffage à eau chaude par le pulvériseur Rouquand, par Raymond Périssé. — Comment a péri le bison d'Amérique, par Henry de Varigny. — L'Oncane de Chabrières, par E.-A. Martel. — Filtration et stérilisation des eaux d'alimentation publique, par E. Bonjean. — Courants alternatifs de haute fréquence et de faible intensité, par J. L. — Les coûts de montre, par M. Planchon. — Le tunnel de Simplon, par R. B. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 25 janvier 1905, par Ch. de Villedeuil. — Portes coulissantes et pivotantes, par G. Chalmarès.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1678<sup>e</sup> livraison (28 janvier 1905).

Le Chevalier de Pujalot, par H. de Charliu. — Le commerce de la glace et l'exploitation des glaciers, par Daniel Ballet. — Le Tour de la lanterne, par M<sup>me</sup> Savary. — Les représentations de Guillaume Tell, à Aldorf, par H. Heinecke.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 70, Paris.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 26 janvier 1905.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Henri Lavidan : Le mécanicien. — Paul Bourget : Monique. — Jean Bertheroy : Les trois filles de Pieter Waldorp (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Paul Bonhomme : Mademoiselle Panache. — François Deschamps : Au plat d'étain (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

**Bulletin Financier**

La reprise est aujourd'hui générale et sauf les fonds Russes qui n'ont pas encore regagné la totalité de leurs moins values on est revenu sur l'ensemble des valeurs à peu près au niveau pratiqué à la fin de la semaine dernière.

Le 3 0/0 clôture à 98,15 en hausse de 17 centimes.

Le Comptoir National d'Escompte a passé de 633 à 637 ; le Crédit Foncier cote 716 ; le Crédit Lyonnais est demandé à 1150 en hausse de 6 fr.

Parmi nos chemins ; le Nord cote 749 et l'Orléans, 465.

Le Suez finit à 4,540 ; le Rio a passé de 1563 à 1580 ; la Briankin en hausse de 26 fr. clôture à 428 fr. et la Sosnovice en hausse à 1537.

L'Extérieure reprend à 91,15 ; l'Italien finit à 109,92 ; le Portugais à 65,10.

La Ruse consolidée a passé de 86,70 à 87,40 ; la reprise est d'un point sur le 3 0/0 1891 à 71,25.

Le Turc clôture à 88,37 et la Banque Ottomane, 696.

Les chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains sont recherchés à 295 fr.

En Banque, la Général Mining and Finance Corporation est fermée à 94,50.

Nouveaux progrès sur la Capillitas Cooper à 44 fr.

On a pu observer au cours de ces derniers jours, l'excellente tenue des obligations de la Ville de Paris et constater les demandes de plus en plus nombreuses sur le nouveau titre qui sera mis en souscription publique le 11 février prochain et qui fait déjà 8 fr. de prime. Et à ce propos, notons que la Ville de Paris favorisera les petits capitalistes puisqu'elle leur assure l'irréductibilité pour les souscriptions de une, deux et trois obligations entières et de un, deux et trois quarts d'obligation.

**BOURSE DE PARIS**

**RENTES ET ACTIONS**

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0 ..... cpt ..... 98 20  
3 0/0 ..... t ..... 98 05

3 0/0 amor. Der. an. 1903. cpt ..... 97 70  
3 Jouiss. 16 janv. 1905. t ..... 97 70

Banque de France ..... cpt ..... 3770 ..  
Action nom. Jouiss. 28 déc. t ..... 1235 ..

Banque de Paris ..... cpt ..... 1294 ..  
500 fr. t. p. Jouiss. juil. t ..... 1294 ..

Crédit Foncier ..... cpt ..... 715 ..  
500 fr. t. p. Jouiss. juil. t ..... 716 ..

Crédit Lyonnais ..... cpt ..... 1160 ..  
500 fr. t. p. Jouiss. 25 sept. t ..... 1159 ..

Société générale. Jouiss. oct. cpt ..... 634 ..  
Est ..... cpt ..... 924 ..

500 fr. t. p. Jouiss. nov. t ..... 924 ..  
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt ..... 1847 ..

500 fr. t. p. Jouiss. nov. t ..... 1847 ..  
Mid ..... cpt ..... 1745 ..

500 fr. t. p. Jouiss. juil. t ..... 1745 ..  
Nord ..... cpt ..... 1745 ..

400 fr. t. p. Jouiss. juil. t ..... 1749 ..  
Orléans ..... cpt ..... 1467 ..

500 fr. t. p. Jouiss. oct. t ..... 1465 ..  
Ouest ..... cpt ..... 890 ..

500 fr. t. p. Jouiss. oct. t ..... 890 ..  
Métropolit. 250 f. t. p. Juill. t ..... 584 ..

500 fr. t. p. Jouiss. juil. t ..... 584 ..  
Union postale. Un an. 22 fr. t ..... 3390 ..

Proc. Thomson-Houston. t ..... 874 ..  
Espagne extér. 4 0/0 oct. t ..... 91 15

Russe 4 0/0 1901 ..... t ..... 88 30  
3 0/0 1896 ..... nov. cpt ..... 70 95

Rio-Tinto ..... Jouiss. nov. t ..... 1580 ..  
MINES D'OR

Rand Mines ..... t ..... 272 50  
Chartered ..... t ..... 47 ..

East Rand ..... t ..... 218 ..  
Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant : — Cour. 23 50 à 23 75 ; fév. 23 50 à 23 75 ; mars-avril 24 25 à 24 50 ; 4 de mars 24 50 à 24 75 ; 4 de mai 24 50 à 24 75. — Cir. : 750. Liq. : 750.

Farines (Rieur de Paris, les 100 k. net sans esc.) — Cour. 30 50 à 30 75 ; fév. 30 75 à 31 ; mars-avril 31 ; 4 de mai 31 25 ; 4 de mars 31 25 à 31 50 ; 4 de mai 31 50 à 31 75. Circ. : 300. Liq. : 300.

**Le Paradis des Enfants.**

L'existence est, pour les enfants, exempte de soucis et à ce point agréablement que la Terre leur semble un nouveau Paradis. Tous, cependant, ne sont pas heureux et certains, de la maladie, endurent les mille tourments ! Mais donnez à ceux-ci de l'Emulsion Scott, et bientôt, ils retrouveront force, santé, vivacité et bonne humeur. Les enfants acceptent l'EMULSION SCOTT avec le plus grand plaisir ; en effet, quoique son principal composant soit l'huile de foie de morue, elle est absolument dépourvue de l'intolérable goût de poisson. — Hypos, en raison de l'addition des vivifiants hypophosphites de chaux, et de soude et, surtout, de la perfection du mélange, l'EMULSION SCOTT est trois fois plus active que l'huile naturelle. Une cuillerée d'Emulsion Scott à elle seule contient plus d'éléments régénérateurs qu'une pleine carafe de ces émulsions appelées « bon marché » qui, destinées à être vendues au rabais, sont fabriquées d'ingrédients de dernière catégorie et, ainsi, absolument incapables de donner une guérison. Si votre petit souffre de rachitisme, troubles dentaires, déperissement, bronchite, affections de la gorge ou des poumons, donnez-lui de suite l'EMULSION SCOTT qui lui rendra la santé, le bonheur ! En voici l'honorable témoignage reçu de M. le Dr Rouanet de Castres :

« J'ai souvent employé l'Emulsion Scott, mais vous citerez particulièrement les résultats obtenus dans deux cas de bronchite, chez des enfants de 9 et 11 ans. L'huile de foie de morue, mais tolérée par eux occasionnait du dégoût, sans modifier pour le mieux leur santé. L'Emulsion Scott a été très bien supportée. L'état général s'est amélioré, le poids a augmenté. L'appétit est revenu, en un mot, je n'ai que des éloges à vous adresser et vous prie de vouloir bien adresser votre Emulsion Scott comme le plus sûr remède contre toutes affections de la gorge et des poumons. »

N'hésitez pas à nous en demander un échantillon, nous vous l'expédierons, franco, contre 0 fr. 50 de timbres-poste. (N'oubliez pas toutefois de mentionner ce journal). EMULSION SCOTT, (Delouche & Cie), 356, rue Saint-Honoré, Paris.

— Nous ne serons heureux qu'avec vous, mon cher Henri ! répliqua-t-il. N'est-ce pas, ma fille ?

Et saisissant également la main de Clariss, il les pressa ensemble sur son cœur.

Tout à coup la jeune fille entendit des sanglots monter vers elle.

Elle se retourna et aperçut à ses genoux la créole qui pleurait.

— Un peu de pitié ! murmura celle-ci à travers les larmes.

— Partons ! fit Morton, Clariss était fortement émue, les larmes la gagnaient.

— Sans ma mère ? demanda-t-elle en levant sur Morton un regard suppliant.

Ce dernier fit un mouvement. Un violent combat parut se livrer dans son âme. Devait-il pardonner ? Devait-il maudire toujours ?

— Ne maudissons personne, ni ne proscrivons jamais ! se dit-il enfin. Car on souffre trop.

Puis élevant la voix : — Nous verrons... ajouta-t-il. Plus tard, oui, plus tard, nous nous reverrons.

— Oh ! merci ! s'écria la créole se relevant.

Peut-être n'avait-elle pas espéré tant. Mistress Molly arrivait en ce moment toute bouleversée.

— Sir Morton ! sir Morton ! cria-t-elle. (A suivre.)



**UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE**

PAR HENRI AUGU

XIX

**Le poison des Antilles**

Puis elle baissa la tête et, pour la première fois peut-être depuis bien longtemps, les larmes jaillirent de ses yeux et elle pleura en silence.

La voyant dans cet état, la compatissante négresse fut la seule à vouloir la secourir.

— O maîtresse !... fit-elle en s'approchant.

Chronique agricole

LE CHOIX DES ENGRAIS PHOSPHATÉS

De nombreux lecteurs de l'Agriculture Nouvelle nous ayant demandé notre avis sur l'état d'assimilabilité des divers phosphates utilisés, nous ne saurions mieux faire que d'emprunter les colonnes de ce journal pour répondre à leur demande.

On sait que l'acide phosphorique et l'azote sont les deux corps les plus nécessaires à la vie végétale et animale, on les trouve réunis dans le protoplasma de la cellule vivante qui donne naissance au tissu de tous les êtres animés.

La prolifération de la cellule et la formation du tissu sont suspendues toutes les fois que l'un ou l'autre de ces deux corps se trouve en faible quantité dans le milieu où vit le végétal.

Lorsqu'on fait l'analyse d'une plante, on trouve qu'il existe sans cesse une relation très étroite entre ces deux éléments, ce qui a fait dire que l'azote suivait l'acide phosphorique, et vice versa, dans l'accroissement de tous les végétaux.

Il semble même lorsqu'on examine les phénomènes de nutrition des plantes, que le rôle de l'acide phosphorique soit prépondérant, étant donné que l'abondance et la qualité du produit sont en rapport direct avec l'abondance ou la pénurie de cet élément dans le sol.

Dans les très nombreuses expériences que nous avons faites et que nous continuons, nous avons toujours constaté que l'addition, à la terre, d'un phosphate promptement actif, augmente le rendement de la récolte.

Le blé cultivé dans un sol fertilisé avec un phosphate assimilable, donne une paille plus forte surmontée d'un épi garni d'un grain plus lourd.

La vigne plantée dans les mêmes conditions, donne régulièrement un raisin mieux nourri, plus gros et plus riche en sucre, fournissant à la cuve un vin de qualité supérieure.

Ces résultats confirmés par les travaux de MM. Muntz, professeur à l'Institut agronomique, et Pasturel, directeur de la station agronomique de Saône-et-Loire, qui ont démontré la relation étroite qui existe entre la finesse et le bouquet du vin et sa teneur en acide phosphorique.

Les arbres fruitiers fumés avec des phosphates assimilables portent des fruits dont la pulpe est plus volumineuse et plus parfumée.

Les plantes d'ornement même, cultivées dans un terreau additionné de la même matière, sont notamment plus florissantes.

Appliqué sur les prairies, cet élément active l'évolution des légumineuses de toutes sortes, telles que trèfles, luzernes, etc., qui augmentent la valeur nutritive du foin.

Ces faits montrent le rôle considérable du phosphate qu'on utilise en général avec trop de parcimonie, étant donné que ce corps n'est pas, comme l'azote et la potasse, facilement entraîné dans les couches inférieures du sol par les eaux de pluie.

Celui qui veut dire que le cultivateur qui incorporera l'acide phosphorique dans sa terre, récupérera toujours la dépense qu'il aura faite avec un gros intérêt.

Mais, pour le praticien, une question

des plus importantes se pose: Quel phosphate doit-il employer? Les plus expérimentés sont parfois embarrassés dans le choix de leurs engrais phosphatés parce qu'il leur est souvent difficile de discerner dans les nombreux écrits et prospectus distribués le conseil utile de la réclamation intéressée.

Puisque aujourd'hui les conditions économiques nous contraignent de faire de la culture intensive, la seule, du reste rémunératrice, l'emploi d'un phosphate promptement assimilable s'impose. Les phosphates naturels, devenant solubles que dans les milieux très acides, sont en général d'un effet fort lent à moins, toutefois, d'utiliser des doses très élevées, de 3 à 400 kilogrammes, comme cela a été souvent conseillé par quelques auteurs.

Les phosphates métallurgiques ou scories de déphosphoration seront réservés pour les sols arides et siliceux; on les emploiera aussi avec avantage sur les prairies naturelles situées en terrain granitique auquel elles apporteront à la fois la chaux et l'acide phosphorique qui leur manque.

Le phosphate précipité et le superphosphate minéral conviennent tout spécialement aux sols calcaires et marneux.

Enfin, nous citerons le superphosphate d'os que nous utilisons depuis plus de trente ans avec un succès complet. Il apporte à la fois au sol une dose d'acide phosphorique sous la forme la plus rapidement assimilable et une proportion d'azote qui n'est pas à dédaigner.

La prompt efficacité du superphosphate vient de ce que l'acide phosphorique est en grande partie soluble dans l'eau. Aussi convient-il de l'associer aux sels azotés et potassiques, dans la préparation des engrais complets.

Utilisé seul, sur quelque culture que ce soit, son effet se manifeste très promptement.

Pour toutes les cultures de printemps et d'automne, il est bon de l'enterrer en même temps que la semence. De la sorte, il est plus directement en contact avec les jeunes racines, ce qui est préférable. Lorsqu'on l'utilise pour la culture de la pomme de terre, c'est dans la ligne où sont placés les tubercules qu'il faut le mettre. Comme sa production est limitée, c'est certainement l'engrais pour lequel il est fait le moins de réclamation. Aussi est-ce pour cette raison, ainsi que pour la rapidité de son action, que nous appelons toute l'attention des agriculteurs sur les sérieux avantages qu'il présente.

Nous ajouterons, en terminant, que la valeur commerciale du superphosphate d'os est toujours inférieure à sa valeur agricole.

J. DEVILLE

(Extrait du Bulletin de la Société Agricole du Lot)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 103 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1er ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeun, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau (1), Puyô-Bayonne, Dax, ou Puyô-Dax, Bordeaux, Paris.

2e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges) ou via Figeac-Limoges.

3e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau (1), ou Puyô-Pau (1), Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges) ou via Figeac-Limoges.

Durée de validité: 30 jours (non compris le jour du départ). Prix des Billets: 1re classe, 163 fr. 50 c. 2e classe, 122 fr. 50 c.

Les billets de parcours additionnels ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Pau ou à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans ces gares.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Pau à Laruns-Eaux-Bonnes et retour moyennant un supplément de 5 fr. 50 en 1re classe et de 4 fr. en 2e classe.

(2) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Caracassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1re classe et 9 fr. en 2e classe.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMEGA

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

A VENDRE

UNE GRANDE MAISON avec remises et jardin, située à Cahors, rue du Lycée et rue des Tabacs servant d'« Hôtel des Postes »

et 2e DEUX TERRES, dites les quarterées, situées à Labéraudie et autres immeubles, terres ou friches dans la commune de Cahors.

Le tout dépendant de la succession de M. Jean-Baptiste RICHARD de Labéraudie.

S'adresser à M. DURRANC, notaire nanti de tous pouvoirs.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE

9 RUE DU LYCÉE - 9 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

PHARMACIE

de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE THÉÂTRE

CAHORS

Directeur: P. GARNAL

Pharmacien de 1re Classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

URGENT travail chez soi très facile avec modèle, sans apprentissage, bien payé. Société Photograph. 19, Palais Grillet, Lyon.

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

L'IVROGNERIE N'EXISTE PLUS

Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis.

Peut être donné dans du café, du thé, du lait, de la liqueur, de l'absinthe, de la bière, de l'eau ou de la nourriture sans que le buveur ait besoin de le savoir.

La poudre COZA vaut mieux que tous les discours du monde sur la tempérance, car elle produit l'effet merveilleux de dégoûter l'ivrogne de l'alcool. Elle opère si silencieusement et si sûrement que la femme, la sœur ou la fille de l'intéressé peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé sa guérison.

La poudre COZA a réconcilié des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du dés honneur, et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes.

L'Institut qui possède cette merveilleuse poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande, un livre de remerciements et un échantillon. La poudre est garantie absolument inoffensive.

ECHANTILLON GRATUIT. Coupon No. 436

Découpez ce coupon et envoyez-le à l'Institut à Londres.

Lettres à affranchir avec 25 cts.

COZA INSTITUTE (Dépt. 436)

62, CHANCERY LANE, LONDRES (Angleterre)

L'ÉDUCATEUR

Revue d'éducation laïque et sociale

PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE de la Ligue Française de l'Enseignement

Pour recevoir un numéro spécial, il suffit d'envoyer sa carte à l'administrateur de l'Éducateur, 1, rue des Capucins, à Cahors.

LES LECTURES

LA SEMAINE

LA MOINS CHERE

LA PLUS AMUSANTE LITTÉRAIRE ARTISTIQUE

DES REVUES ILLUSTRÉES POUR LA FAMILLE

EN VENTE PARTOUT 15 centimes le numéro

Numéro spécial envoyé gratis et franco sur demande

LIBRAIRIE GÉNÉRALE 1, RUE DANTE, 1 PARIS (7e)

(Service d'abonnement)

(SERVICE D'HIVER 1904-5)

Table of railway timetables for routes between Paris, Cahors, Toulouse, Libos, Capdenac, and Aurillac. Includes sections for 'De Paris à Toulouse par Cahors', 'De Toulouse à Paris par Cahors', 'De Cahors à Libos', 'De Libos à Cahors', 'De Cahors à Capdenac', 'De Capdenac à Cahors', 'Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac', 'Le Buisson à St-Denis-près-Martel', 'Toulouse à Capdenac, Brive et Paris', 'Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris', 'St-Denis-près-Martel au Buisson', 'De Sarlat à Gourdon', and 'De Gourdon à Sarlat'. Each section contains departure and arrival times for various stations and train classes.